

Premières rencontres régionales de la coopération transfrontalière, du développement durable, des territoires et de la coopération décentralisée dans les Balkans

Sofia, 3 et 4 juillet 2008

Forum 1 : Coopération décentralisée en pratique, 3 juillet 2008

Jean-Claude Mairal, Vice-président du Conseil régional de l'Auvergne

STRATEGIE DE LA REGION AUVERGNE EN MATIERE DE COOPERATION DECENTRALISEE

A- Les priorités d'actions d'une région moins favorisée par sa taille, sa démographie, son économie

L'Auvergne, 1 300 000 habitants et 20 000 Km² est une des plus petites régions françaises.

Située au centre de la France, l'Auvergne, a été confrontée à de fortes mutations et restructurations industrielles ces 20 dernières années, elle a perdu plusieurs dizaines de milliers d'emplois dans ces secteurs, tout en restant une région industrielle avec notamment la présence de Michelin sur son territoire.

Le secteur agricole, notamment l'élevage, est une part importante de l'économie auvergnate. Le poids de la ruralité y est ainsi deux fois plus fort par rapport à la moyenne française, tout en ayant perdu un nombre important d'exploitations agricoles.

L'Auvergne, malgré des difficultés, dispose de nombreux atouts :

- deux universités, de nombreuses écoles d'ingénieurs, des laboratoires de recherche (6 500 chercheurs et techniciens dans les domaines de la nutrition, de la santé, des biotechnologies, de la mécanique, etc...);
- un territoire naturel encore préservé ;
- un environnement diversifié.

Compte-tenu de ce contexte le Conseil régional Auvergne a mis en œuvre une démarche faite :

- de mobilisation citoyenne ;
- de mutualisation des énergies et des coopérations ;
- d'ouverture sur l'extérieur ;
- d'innovation pour permettre une véritable stratégie de développement.

L'interrégionalité avec les régions qui lui sont limitrophes, une ouverture forte sur l'Europe et le monde sont au cœur de cette politique.

B- Des choix et des principes clairs en matière de coopération décentralisée

La politique internationale du Conseil régional Auvergne s'inscrit dans cette démarche volontariste. Ainsi, l'Auvergne a-t-elle fait le choix de s'engager sur un nombre restreint de coopérations décentralisées, privilégiant la qualité de l'engagement à la quantité, avec une double exigence :

- développer une approche territoriale et, en conséquence, agir sur une seule zone par pays ;
- privilégier actions et programmes dans l'optique d'un développement solidaire et respectueux de l'homme et de son environnement.

Quatre zones de coopérations décentralisées ont été ainsi retenues eu égard à l'actualité politique et économique, à l'histoire géopolitique de la France, à la volonté de l'Auvergne de s'ouvrir sur le monde et au monde afin de dynamiser son propre développement :

Europe : Canton de Bosnie-Centrale (Bosnie-Herzégovine) ; Région Nord Portugal

Afrique : Région de Tombouctou (Mali)

Océan Indien : Région Vakinankaratra (Madagascar)

Asie : Province de Shenyang (Chine)

Parallèlement à ces coopérations décentralisées, le Conseil régional d'Auvergne a souhaité développer ou favoriser des coopérations autour des thématiques :

- de l'eau ;
- du volcanisme : l'Auvergne est la première région européenne en nombre de volcans (même non actifs) présents sur son territoire ;
- du tourisme responsable et du tourisme rural : projet INTERREG « FUToURISM » avec la Slovénie, Malte, la Grèce et l'Irlande.

C- Coopération décentralisée Région Auvergne / Canton de Bosnie-Centrale

Les contacts entre l'Auvergne et la Bosnie-Centrale ont connu une amplification en 2007 et 2008, favorisé par la mise en œuvre du partenariat avec CARITAS International Belgique. De nombreuses délégations ont été missionnées de part et d'autre avec pour objectif l'approfondissement de nos relations et des thèmes prioritaires retenus dans l'accord cadre de coopération décentralisée conclu le 27 septembre 2005.

Les principaux axes de cette coopération comprennent :

- des actions en matière d'appui institutionnel sur le plan méthodologique et technique (organisation de sessions de formation et de stages de perfectionnement destinés aux élus et membres du personnel des services administratifs et techniques) ;
- des actions en faveur de l'agriculture et de l'élevage (soutien à la professionnalisation et à l'organisation des agriculteurs ; expertise des processus de production et mise en œuvre des améliorations indispensables ; régénération des races bovines avec le développement des filières lait et viande ; soutien à l'agriculture biologique et à la traçabilité des produits) ;
- des actions en faveur du développement durable (protection de l'environnement, des écosystèmes et gestion rationnelle des ressources – forêt ; valorisation touristique : agritourisme, hébergements ruraux, organisation de filières touristiques ; formation et partage d'expériences dans le domaine de l'accueil touristique, de l'hôtellerie et de la restauration).

Les objectifs de cette coopération :

- organiser l'ensemble des acteurs ;
- leur permettre d'adapter leur production et d'accéder à de nouveaux marchés ;
- promouvoir et mettre en lien l'éco-tourisme et les acteurs d'une agriculture durable ; respectueuse de l'environnement, des ressources et de la biodiversité ;
- permettre aux divers acteurs de renforcer leurs propres capacités et de bâtir par eux-mêmes leurs stratégies économiques.